

mandes d'information. Le ministre a simplement poursuivi sa route d'une façon arbitraire en disant que ce serait là leur nouvelle fonction et leur nouvelle apparence. Je crois que le ministre finira par avoir un grand nombre d'hommes et d'officiers qui travailleront de neuf à cinq ou de huit à quatre et qui rentreront chez eux cultiver leur jardin.

Anciennement, l'emploi ou la tâche avaient un sens et ceux qui les accomplissaient étaient fiers de leur travail. La semaine prochaine, cette époque sera révolue. La transition se fera sans heurt. Mais dans l'application des règlements et dans les détails quotidiens sous-entendus dans ce bill, le ministre et les responsables de cette mesure constateront que les officiers des rangs moyens et les hommes perdent tout intérêt. Le ministre constatera la présence d'un grand nombre de travailleurs de neuf à cinq qui rentreront chez eux, leur journée faite, et oublieront leur travail jusqu'au lendemain.

Voici une belle occasion pour le ministre. Il ne devrait pas être nécessaire de lui demander de retirer un article comme celui-ci. Il ne devrait pas être nécessaire de lui demander de mitiger le caractère obligatoire de cette mesure. Le ministre devrait voir les risques d'une telle disposition. Je regrette que l'amendement ne soit pas présenté, parce que je l'appuierais vigoureusement.

M. Alkenbrack: Monsieur le président, j'avais proposé un amendement à l'article 5 qui vise à supprimer l'adjectif «royal» des appellations «Marine royale du Canada» et «Corps d'aviation royal canadien». Les trois armes, la Marine royale du Canada, l'Armée canadienne et le Corps d'aviation royal canadien s'appelleront désormais les forces Canadiennes. Comme mon amendement n'était pas acceptable du point de vue de la procédure, je demande la permission de le retirer. Je me contenterai, le moment venu, de voter contre l'article.

● (4.10 p.m.)

M. Nesbitt: Monsieur le président, j'ai quelques observations à formuler à propos de cet article. J'ai servi pendant plus de quatre ans dans la Marine royale du Canada et j'ai toujours un grade dans la réserve. En cette malheureuse occasion, quelques observations seront sans doute de mise.

On a dit qu'une nation sans passé n'a pas d'avenir. A vrai dire, cette expression signifie qu'une nation ne vit pas de pain seulement et de ressources, mais qu'elle édifie son histoire sur ses traditions et les événements qui lui servent de matériau. Ne pas tenir compte de toutes ces traditions et événements, c'est oublier que nous avons une patrie.

Le gouvernement mérite des félicitations pour le travail qu'il a fait avec la Direction des parcs par la commémoration d'événements historiques et des célébrations du centenaire. Je me demande donc ce qui le pousse à vouloir abolir une partie de notre passé et de nos traditions, surtout celles de nos forces armées qui ont un besoin tout spécial d'avoir des traditions. Celles-ci ne sont pas tangibles; pourtant elles engendrent un état d'esprit, que les psychologues ont bien du mal à expliquer: le moral. Sans moral—le député de Victoria (C.-B.) sait ce que je veux dire—on peut avoir tous les navires, les avions et les blindés du monde, ils ne vaudront pas le métal qui a servi à les construire. Si les militaires refusent de combattre ou manquent de combativité, autant ne pas les munir d'armes.

D'autres éléments que la tradition contribuent à relever le moral au combat, évidemment; mais c'est la tradition qui stimule le plus le moral. C'est pour cela que les services tiennent à perpétuer les hauts faits d'un régiment ou d'un navire, surtout si ce dernier est en service depuis quelque temps. La marine est fière de ses traditions et de ses combats navals; il en est de même pour l'aviation. De l'avis des psychologues, les recrues s'associent aux traditions de l'arme qu'elles ont choisie. Ces traditions ne doivent pas être mises au rancart. C'est pourquoi un des éléments les plus importants de la combativité est le moral.

J'espère que le ministre et certains de ses experts en cybernétique, à l'esprit éveillé, aux cheveux ébouriffés et aux complets de flanelle, se rappelleront mes paroles. Le ministre peut se procurer de l'excellent matériel, obtenir ses réponses d'ordinatrices, mais il ne pourra pas compter sur des troupes combattives, capables même de maintenir la paix pour les Nations Unies. J'espère qu'il s'en souviendra.

Le député de Victoria (C.-B.) a-t-il une question à poser?

M. Groos: Non, je vous remercie.

M. Nesbitt: Les remarques du député m'intéressent toujours.

La suppression du mot «royal» de la Marine royale du Canada et du Corps d'aviation royal canadien ne représentera nullement une économie pour les contribuables. Elle n'aboutira à rien, si ce n'est à détruire le moral nécessaire à toute force de combat. On se demande pourquoi le ministre et ses collègues s'acharnent tellement à abolir le mot «royal». Certains députés sont d'avis que cela fait partie du programme du gouvernement, visant à abolir les traditions anglo-saxonnes. J'ignore si cela est exact, mais la chose semble bien